

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE HAUTE SEILLE

Séance du 28 septembre 2023

Convocation : 20/09/2023

<p>Nombre de délégués en exercice : 68 Présents : 47 Votants : 49</p>	<p><i>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Tourniole de Bletterans sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MAITRE, Président.</i></p>
---	--

Délibération n° 2023-109

Objet : SPANC : réactualisation des tarifs de vidange

<p>ARLAY : Isabelle MAUBLANC BLETTERANS : Stéphane LAMBERGER, Dominique MEAN, Valérie FAIVRE BLOIS-SUR-SEILLE : Laurent BESANCON BOIS-DE-GAND : François JACQUENOD BONNEFONTAINE : Isabelle HUMBERT CHAMPROUGIER : Jérémy PANOUILLOT CHAPELLE-VOLAND : Sylvie BONNIN CHÂTEAU-CHALON : Christian VUILLAUME CHAUMERGY : / CHEMENOT : / CHENE-SEC : / COMMENAILLES : Jean-Louis MAITRE, Jean-Philippe CLERC COSGES : Joel SOTRET DESNES : Fabrice GRIMAUT DOMBLANS : Jérôme TOURNIER, Chrystel MEULLE, Roger BALLE FONTAINEBRUX : Quentin PAROISSE FOULENAY : / FRANCHEVILLE : / FRONTENAY : / HAUTEROCHE : Daniel SEGUT, Yves MOUREY LA CHARME : Claude ROSAIN LA CHASSAGNE : Jean Louis TROSSAT LA CHAUX-EN-BRESSE : / LADOYE-SUR-SEILLE : Jean-Pierre BEJEAN LA MARRE : Joel PAGET LARNAUD : David GUYOT LAVIGNY : Eric CHAUVIN</p>	<p>LE LOUVEROT : René FANDEUX LE VERNOIS : Denis LEGRAND LE VILLEY : / LES DEUX FAYS : Arnaud RICHARD LES REPOTS : / LOMBARD : / MANTRY : Jean-Paul GERDY MENETRU-LE-VIGNOBLE : / MONTAIN : Marie-Odile MAINGUET NANCE : / NEVY-SUR-SEILLE : Gisèle GHELMA PASSENANS : Michel TROSSAT PLAINOISEAU : Eddy LACROIX QUINTIGNY : Jean Paul MARTIN RECANOZ : / RELANS : Robert BAILLY RUFFEY-SUR-SEILLE : / RYE : Jean-Claude BOISSARD SAINT-LAMAIN : Denis BACHELEY SELLIERES : Hervé PERRODIN, Lilian BERTHAUD SERGENAUX : Jean BACHELEY SERGENON : Mathilde CYROT-LALUBIN TOULOUSE-LE-CHATEAU : Marie Paule CLOSA VERS-SOUS-SELLIERES : / VILLEVIEUX : Pascal BOUVIER, Jean-Yves JOLY VINCENT-FROIDEVILLE : Alexandre MULAT (ayant reçu pouvoir de Sylvie FAUDOT-Lombard) VOITEUR : Corinne LINDA (ayant reçu pouvoir de Gérard MOUILLARD -Voiteur)</p>
--	--

TITULAIRES ABSENTS REPRÉSENTÉS : Eric MONTUELLE (Bois-de-Gand) représenté par son suppléant François JACQUENOD (Bois-de-Gand), Sylvie FAUDOT (Lombard) ayant donné pouvoir à Alexandre MULAT (Vincent-Froideville) Gérard MOUILLARD (Voiteur) ayant donné pouvoir à Corinne LINDA (Voiteur)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS : Pascal OUTHIER (Menétru-le-Vignoble)

TITULAIRES ABSENTS : Christian BRUCHON (Arlay), Dominique MONGIN-BAUDOUIN (Arlay), Alexandre ADAM (Bletterans), Joel MORNICO (Chaumergy), Serge GREVY (Chemenot), Pierre CHANOIS (Chêne-Sec), Michel CANNAZZARO (Foulenay),

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans les deux mois suivants son entrée en vigueur

Johann ROSSET (Francheville), Stéphane GLENADEL (Frontenay), Christian NOIR (Hauterive), Evelyne DIGONNAUX (La Bergerie Levrault), Sébastien GUICHARD (Le Villey), Didier JOUVENCEAU (Les Repôts), Pierre ROT (Nance), Damien JACQUOT (Recanoz), Emmanuel BILLET (Ruffey-sur-Seille), Jean-François MICHEL (Ruffey-sur-Seille), Jean-Louis BRULEBOIS (Versous-Sellières).

Secrétaire de séance : Eddy LACROIX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Bresse Haute Seille et notamment sa compétence supplémentaire « Service Public d'Assainissement non Collectif » ;

Vu le projet de territoire et notamment l'axe 2 « Bresse Haute Seille, un territoire de liens garantissant la cohésion entre les habitants » orientation 3 « garantir l'accès aux services sur l'ensemble du territoire afin de réduire les disparités » ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2 kl/j de DB05 ;

Vu la délibération n°2019-018 du conseil communautaire en date du 05 mars 2019 approuvant le nouveau règlement SPANC et fixant sa mise en application au 06 mars 2019 ;

Vu la délibération n° 2021-098 du conseil communautaire en date du 30 septembre 2021 modifiant le règlement de service du SPANC ;

Vu la délibération n°2022-129 du conseil communautaire en date du 27 septembre 2022 décidant de retenir l'entreprise HUSSON Assainissement pour la prestation de service vidange et curage des installations d'ANC ;

Vu la délibération n° 2022-130 du conseil communautaire en date du 27 septembre 2022 approuvant les tarifs de vidange applicables au 1er octobre 2022 ;

Vu la délibération n° 2023-079 du conseil communautaire en date du 29 juin 2023 approuvant les tarifs « rendez-vous non honoré » de 80€ et « contre-visite » de 100€ applicable au 1er juillet 2023 ;

Considérant le courrier du prestataire HUSSON ASSAINISSEMENT en date du 16 août 2023 sollicitant une réactualisation des tarifs de vidange ;

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement du Territoire et Protection des Milieux Aquatiques en date du 05 septembre 2023 pour réactualiser les tarifs de vidange ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** la réactualisation des tarifs de vidange pour application au 19 octobre 2023
- **RAPPELLE** les redevances ci-dessous en vigueur :

	Visites de Bon Fonctionnement	Diagnostic performance	Contrôle de conception et d'implantation	Contrôle modificatif conception et implantation	Contrôle de réalisation	Certificat d'urbanisme	Rendez-vous non honoré	Contre - visite
Tarifs en € TTC	160 €	250 €	250 €	150 €	200 €	270 €	80 €	100 €

- **PREND NOTE** que le précédent tarif de visite de bon fonctionnement de 120 € restera applicable pour les campagnes de visites ayant commencées (communication ou interventions) avant le 1^{er} juin 2021

N° des Prix	Désignation des prestations programmées	Unité	Intervention Programmée Montant (€ TTC)	Intervention en urgence Montant (€ TTC)	Intervention le samedi Montant (€ TTC)
Vidange : fosse septique, fosse étanche, fosse toutes eaux					
1	0 < volume à vidanger < 1500 litres	Forfait	162 €	261 €	195 €
2	1500 litres < volume à vidanger < 3000 litres	Forfait	184 €	272 €	217 €
3	Volume à vidanger = 3000 litres	Forfait	206 €	294 €	272 €
4	Volume à vidanger = 4000 litres	Forfait	228 €	305 €	272 €
5	Volume à vidanger = 5000 litres	Forfait	239 €	316 €	294 €
6	Volume à vidanger > 5000 litres	Coût du m3 supplémentaire	39 €	50 €	44 €
Vidange microstation					
7	Volume à vidanger	Forfait au m3	55 € (+ 30 € de frais de gestion administrative)	77 € (+ 30 € de frais de gestion administrative)	61 € (+ 30 € de frais de gestion administrative)
Vidange bac à graisse					
8	Volume à vidanger = 200 litres	Forfait	96 €	151 €	107 €

9	200 < volume à vidanger < 500 litres	Forfait	118 €	173 €	118 €
10	Volume à vidanger > 500 litres	Forfait	129 €	195 €	140 €
Vidange poste de relevage					
11	Vidange poste de relevage	Forfait au m3	110 €	165 €	143 €
Prestations ponctuelles (en complément d'une vidange)					
12	Dégagement d'un regard de visite non accessible	Forfait à l'unité	33 € (+ 30 € de de frais de gestion administrative si déplacement spécifique)	66 € (+ 30 € de de frais de gestion administrative si déplacement spécifique)	55 € (+ 30 € de de frais de gestion administrative si déplacement spécifique)
13	Curage des canalisations	Coût au mètre linéaire	1,10 €	1,65 €	1,43 €
14	Passage caméra	Coût au mètre linéaire	1,10 €	1,65 €	1,43 €
15	Déplacement sans intervention	Forfait	74 €	74 €	74 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme au registre

Transmise en préfecture le :

Exécutoire le :